

Convention de délégation de gestion du 13 décembre 2021

NOR : INTF2137501X

Vu la convention de délégation de gestion du 3 décembre 2020 entre la direction interministérielle du numérique (DINUM) et le secrétariat général du ministère de l'intérieur établissant un cadre de collaboration en vue d'une participation financière de la DINUM pour des projets numériques sélectionnés dans le cadre du plan France Relance.

La présente convention est conclue :

Entre le secrétaire général du ministère de l'intérieur, représenté par le directeur de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier, ci-après désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

et

Le directeur général de la police nationale, ci-après désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet de la délégation

La présente convention a pour objet d'autoriser le délégataire à consommer des crédits hors titre 2, de l'UO 0363-DNUM-CINT du BOP 0363-DNUM du programme 363 « Compétitivité ».

Cette autorisation permet de financer, en tout ou partie, les projets listés en annexe, pilotés et suivis par le délégataire et retenus dans le cadre du plan de relance.

Le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes, pour les projets détaillés en annexe, sur l'UO 0363-DNUM-CINT du BOP 0363-DNUM du programme 363.

La délégation emporte, du délégrant vers le délégataire, la délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement et la liquidation des dépenses, ainsi que l'émission des titres de recettes.

Article 2

Obligations du délégrant

Le délégrant assure le pilotage des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) de l'UO 0363-DNUM-CINT du BOP 0363-DNUM du programme 363.

Article 3

Obligations du délégataire

Le délégataire assure ou fait assurer les actes de gestion permettant de consommer les AE et les CP, hors titre 2, de l'UO 0363-DNUM-CINT dans le respect des règles budgétaires et comptables.

Le délégataire s'engage à rendre compte mensuellement de sa consommation sur l'UO 0363-DNUM-CINT au délégrant. Il s'engage à fournir au délégrant toutes les informations qui lui seraient nécessaires.

Le délégataire est chargé, dans le respect des règles de la commande publique en vigueur, de s'assurer de la passation, de la signature et de l'exécution des marchés et conventions qui s'avéreront nécessaires à la réalisation des projets.

Il adresse une copie du présent document au contrôleur budgétaire et comptable ministériel près le ministère de l'intérieur dont il relève.

Article 4 **Exécution financière de la délégation de gestion**

Après création du code PAM (Projet analytique ministériel) adéquat par la direction interministérielle du numérique, cette dernière met à disposition sur l'UO 0363-DNUM-CINT tout ou partie des crédits en autorisations d'engagement et crédits de paiement correspondant aux projets.

Les montants et le calendrier de mise à disposition du cofinancement de la direction interministérielle du numérique sont déterminés à partir des stipulations de la convention de projet.

Les dépenses réalisées par le délégataire sont effectuées dans le cadre des actes juridiques dont il dispose (marchés publics, accords-cadres, conventions, etc.) et qui se révèlent nécessaires à la mise en œuvre des projets cofinancés par la direction interministérielle du numérique dans le cadre de la présente convention-cadre.

Le délégataire bénéficie d'une ouverture de droits dans le système d'information financier de l'Etat CHORUS pour y retranscrire les opérations de dépenses.

Il prend en compte les références d'imputation suivantes pour chacune des dépenses effectuées :

| | |
|--|--|
| Références CHORUS : | |
| Domaine fonctionnel : | 0363-04-01 |
| Centre financier : | 0363-DNUM-CINT (UO Dnum Min Intérieur) |
| Centre de coût : | Au choix du délégataire |
| Code PAM « Projet analytique ministériel » | A préciser par la DINUM, code identifiant du projet |
| Code activité | En fonction de la thématique considérée : 036304020001 – Fonds Sac-à-dos numérique de l'agent public – SNAP 036304030001 – Fonds Innovation et transformation numérique - FITN |

Chaque dépense effectuée par le délégataire sur l'UO en délégation de gestion se fera en utilisant un axe analytique CHORUS : « Projet analytique ministériel » (PAM), dont la direction interministérielle du numérique demande la création pour le projet considéré.

Le délégataire s'assure du respect de ces imputations dans CHORUS.

La somme des crédits dépensés par le délégataire ne pourra dépasser la limite des montants alloués par le délégant au titre d'un projet, en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Si un projet consomme finalement moins que prévu, la différence entre le montant délégué et le montant consommé pourra être remonté par la direction interministérielle à l'action publique au niveau du BOP.

Article 5
Modification de la convention

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention de délégation de gestion, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont un exemplaire est transmis au contrôleur budgétaire et comptable ministériel près le ministère de l'intérieur.

Article 6
Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées et se terminera après réalisation du dernier paiement effectué au titre de la présente convention. Conformément à l'article 5 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004, il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion par l'une des parties, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Article 7
Publication

La présente délégation de gestion sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 décembre 2021.

Pour le secrétaire général du ministère de l'intérieur :

*Le directeur de l'évaluation de la performance,
de l'achat, des finances et de l'immobilier,*
V. Roberti

Le directeur général de la police nationale,
F. Veaux

ANNEXE

Nomenclatures budgétaires :

Cadre de gestion BOP-UO : 0363-DNUM-CINT

Action – Domaine fonctionnel : 0363-04-01

Référentiel de programmation :

| Code Chorus | Désignation Chorus | Commentaires |
|--------------------|---|---|
| 036304020001 | Fonds Sac-à-dos numérique de l'agent public – SNAP | Concerne toutes les dépenses HT2 relatives à la thématique “sac-à-dos numérique de l'agent public” et imputées sur le programme 0363 |
| 036304030001 | Fonds Innovation et transformation numérique - FITN | Concerne toutes les dépenses HT2 relatives à la thématique “Innovation et transformation numérique” et imputées sur le programme 0363 |

Liste des projets éligibles :

- Projet Anti-Drone Embarqué et Discret (ADED)